

CONJONCTURE / Ce début d'année 2023 montre la poursuite des tendances déjà signalées par la Fédération nationale bovine (FNB) sur l'année 2022, à savoir une rupture forte pour la filière viande bovine. C'est la conséquence d'une importante décapitalisation du cheptel allaitant depuis plusieurs années et de l'impact, comme pour toutes les filières agricoles, d'un contexte inflationniste inédit et mondial qui se poursuit.

Viande bovine : l'inflation plombe le revenu

L'inflation se traduit par la flambée des prix des matières premières subie par les éleveurs allaitants* : + 24 % pour les aliments achetés ; + 74,8 % pour les engrais et amendements ; + 48,6 % sur l'énergie et les lubrifiants ; + 17,7 % sur le matériel et petits outillages. Cette hausse conséquente des matières premières, couplée à une revalorisation du Smic, entraîne une augmentation des indicateurs des coûts de production de 15 %, rien que sur l'année 2022 (selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019). Sur le mois de janvier 2023, cette inflation s'est poursuivie avec un indice Ipampa viande bovine à 139,1 points, en hausse de 0,9 point par rapport à décembre 2022. Les estimations de la Fédération nationale bovine (FNB) du coût de production sur le mois de janvier 2023 sont de 6,15 €/kg équivalent carcasse (€/kg ec) en vaches allaitantes ; 6,72 €/kg ec pour les génisses ; 5,95 €/kg ec pour les jeunes bovins et 4,07 €/kg ec pour les broutards.

Une embellie des cotations insuffisantes

La décapitalisation du cheptel bovin enclenchée depuis 2016 s'est accélérée sur 2022 (-110 000 têtes en 2022). Les abattages ont donc été en baisse de 4 % sur l'année passée, selon Normabev, quand la consommation par bilan, en France, a augmenté de 1,1 % selon FranceAgriMer. Cette tendance à la baisse des abattages se confirme encore sur le début de l'année 2023 avec, en janvier, une diminution légère (-0,66 % d'abattages sur les quatre premières semaines de 2023 par rapport à l'année 2022). Cette offre limitée face à une demande dynamique a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories d'animaux, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter. Mais cette embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels ! Bien que les cotations aient

augmenté de 25 % sur l'année 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04 €/kg sur le prix moyen pondéré), le constat est là : cette embellie des cotations, bien que réelle, ne permet toujours pas de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs sur l'année 2022. L'écart entre le coût de production interprofessionnel et la cotation ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories d'animaux, voire reste identique. Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins sont loin d'être au rendez-vous !

L'indicateur coût de production interprofessionnel

Dans le cadre d'Égalim 2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Le coût de production interprofessionnel est le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de cette négociation, présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière. Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière viable et durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement sur l'année passée ! Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs et à la filière, et de la visibilité aux banquiers pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les dix années à venir, le renouvellement des générations est urgent. ■

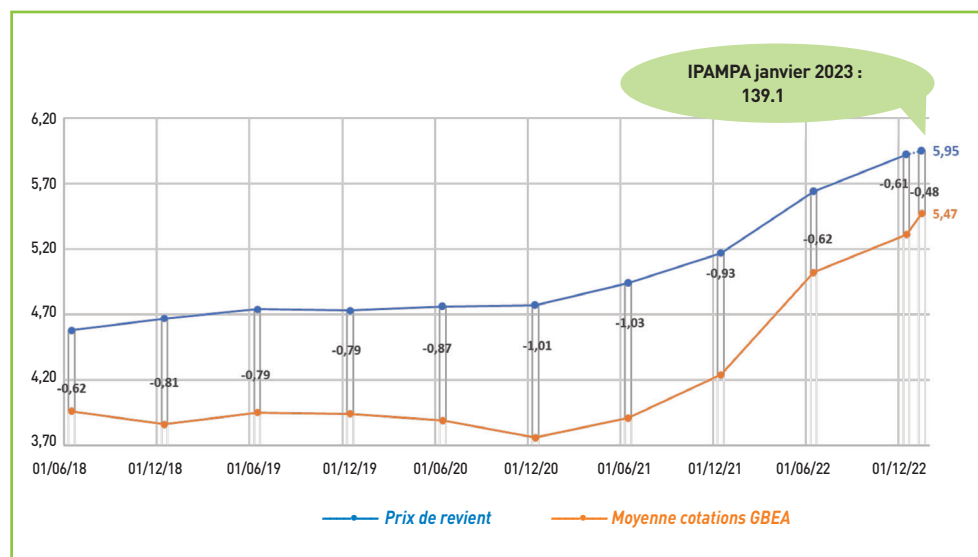
FNB

* Chiffres à fin décembre 2022. Source : Ipampa viande bovine, Rica 2015, traitement Institut technique de l'élevage.



Dans le cadre d'Égalim 2, c'est l'éleveur qui doit établir une proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse.

Évolution des indicateurs viande bovine - Jeune bovin



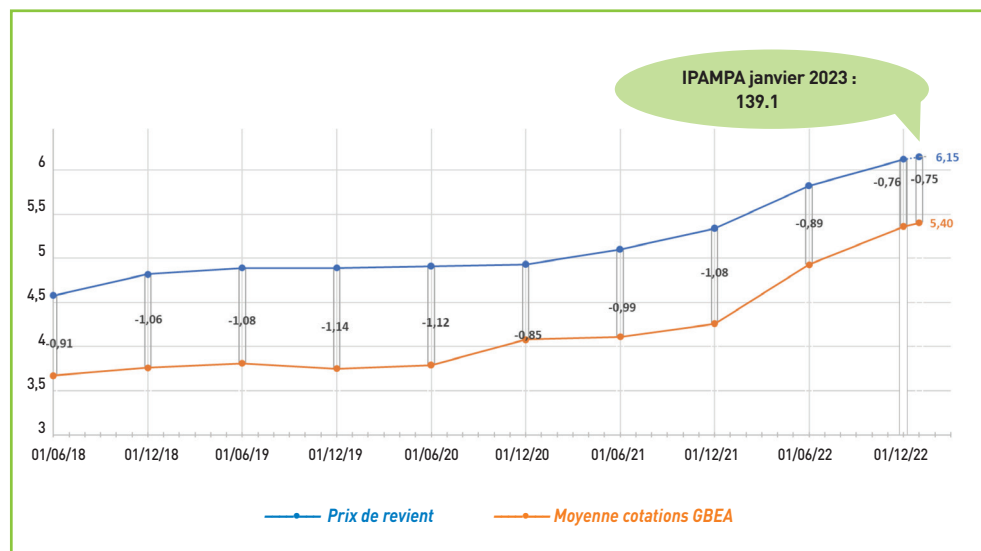
Moyenne des cotations GBEA du JB viande U - d'après FranceAgriMer, sur le semestre passé. Prix de revient d'après l'Idèle, selon accord interprofessionnel, mise à jour semestrielle.

Évolution des prix de revient

Source : Idèle d'après Inosys-Réseaux d'élevage

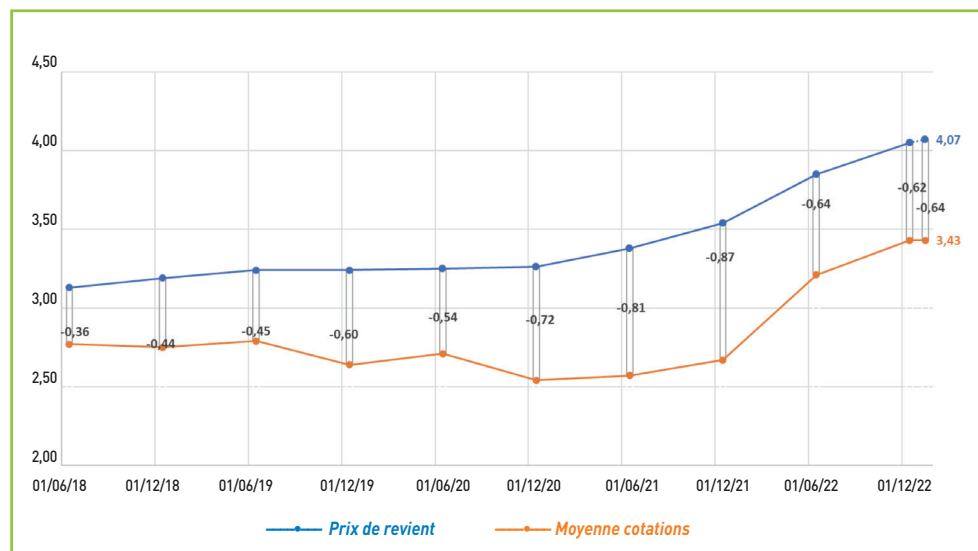
	2022		Évolution		
	Semestre 2	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même semestre année N-1
Ipampa bovin viande	138,5	131,6	+ 5 %	116,7	+ 19 %
Vache races à viande (€/kg ec)	6,12	5,82	+ 5 %	5,34	+ 15 %
Génisse races à viande (€/kg ec)	6,69	6,36		5,84	
Jeune bovin races à viande (€/kg ec)	5,92	5,64		5,17	
Broulard races à viande (€/kg vif)	4,05	3,85		3,54	

Évolution des indicateurs viande bovine - Vache allaitante



Moyenne des cotations GBEA de la vache viande R- d'après FranceAgriMer, sur le semestre passé. Prix de revient d'après l'Idèle, selon accord interprofessionnel, mise à jour semestrielle.

Évolution des indicateurs viande bovine - Broutards



Moyenne des cotations GBM du charolais 350 kg d'après FranceAgriMer, sur le semestre passé. Prix de revient d'après l'Idèle, selon accord interprofessionnel, mise à jour semestrielle.